

Pour ou contre les samaritains?

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **30 (1922)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682527>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

De véritables épidémies de gonococcie ont pu se produire de la sorte sans parler de la propagation de maladies encore plus graves.

Tous les matins, dans un service hospitalier qui prétend être bien ordonné, les bassins de lit doivent être l'objet d'un nettoyage complet; tous, sans exception, doivent subir un récurage sérieux, bien qu'ils soient lavés aussi souvent qu'ils servent. Il est bien entendu que tout ce que je dis des bassins de lit s'applique également aux autres récipients, destinés à ce même service.

Le rinçage de tout ustensile ayant reçu des matières organiques doit être fait, dit Miss Anna Maxwell, avec de l'eau *froide* d'abord afin d'éviter la coagulation de l'albumine aux parois du vase. Le récipient sera ensuite lavé à l'eau chaude, aussi chaude que possible, afin de le désodoriser. Ce lavage à l'eau chaude a aussi l'avantage d'effectuer en partie le séchage du bassin qui pourra alors être rapidement essuyé

avec une serviette spéciale. Toute tache qui aurait persisté, devrait être lavée à la brosse. Ces ustensiles devraient être désinfectés une fois en vingt-quatre heures, soit par l'ébullition, soit par l'immersion dans une solution antiseptique.

Un bassin qui aurait été négligé par des personnes incompetentes, pourra être nettoyé avec de l'eau de Javel, frotté ensuite avec un peu de blanc d'Espagne pour conserver le brillant de l'émail. Pour tous les objets émaillés, baignoires, bassins, injecteurs, il faut toujours essayer de garder lisse la surface émaillée, ceci facilite beaucoup les nettoyages qui suivent.

Les gardes-malades devront se souvenir que jamais l'acide muriatique (dit esprit de sel) ne doit être employé, car il enlève immédiatement la couche vernissée et ronge rapidement l'émail, laissant à découvert la tôle. (Cet acide si puissant ne peut être utilisé que pour les articles en verre, porcelaine, faïence, et pour décaper les objets en cuivre.) *(A suivre.)*

Pour ou contre les samaritains ?

Cuique suum.

Il y a quelques mois, il a paru dans le *Bulletin professionnel des médecins suisses* un article d'un certain D^r Hunziker du canton de Zurich, lequel s'élevait vivement contre la gratuité avec laquelle les médecins de notre pays donnent des cours de samaritains, de soins aux malades, etc.....

Cet article mettait presque en parallèle la direction d'un cours de samaritains avec la direction d'un cours de danse. La conclusion était: un médecin doit se faire rémunérer pour les cours qu'il donne.

C'est de la Suisse romande qu'est venu la première réponse, et MM. les D^{rs} de

la Harpe (Vevey) et Guisan (Lausanne) ont publié dans le même bulletin une réponse qui disait en substance qu'ils espéraient bien que les médecins de notre pays considèreront dorénavant comme jusqu'ici qu'il y va de leur devoir et de leur honneur d'offrir gratuitement leur concours aux samaritains pour des cours et des conférences.

Dès lors le débat s'est élargi. Des médecins de Riehen, de Bümpliz, de Lugano et d'ailleurs ont pris la plume, et les uns ont défendu la cause des samaritains tandis que les autres leur envoyaient des volées de bois vert. Et cette discussion peu courtoise parfois, a dégénéré quelque

peu, et nous pourrions la résumer par les mots de notre titre: Faut-il des samaritains? ou bien est-il préférable de s'en passer?... Faut-il être pour ou contre les samaritains?

Il n'est pas dans nos intentions de prendre part aux débats. Notre opinion est faite depuis longtemps. Nous nous bornerons à présenter à nos lecteurs une réflexion, la voici:

Si l'on peut s'opposer à la formation (gratuite ou non) de samaritains, c'est donc qu'il y a des médecins qui pensent que les samaritains sont nuisibles. Ceux qui sont de cet avis ont donné des exemples qui peuvent, jusqu'à un certain point, justifier leur opinion pessimiste. Il y a donc chez nous des samaritains qui sortent de leurs attributions, des samaritains qui ne se contentent pas de **donner les premiers secours**, ou qui les donnent mal. Les statuts de toutes nos sections de samaritains en Suisse stipulent cependant que le samaritain doit s'abstenir de toute autre intervention que celle qui consiste à donner les premiers secours. S'il y en a qui font autre chose, ils ont bien tort de vouloir empiéter sur le domaine des médecins, car ils n'ont fait aucune étude en vue de «soigner» leur prochain; ils n'ont pas les connaissances pour cela, et ils encourrent une *lourde responsabilité* s'ils se mêlent de ce qu'ils ne connaissent pas, de ce qui ne les regarde pas!

Que ces samaritains dangereux soient immédiatement exclus de leur section.
Qu'on ne les laisse pas devenir des sortes

de «rebouteurs» qui pratiquent en marge des seuls médecins patentés!

Que leurs camarades les mettent à l'index comme de faux frères, afin que leurs agissements ne puissent pas nuire à l'immense majorité des samaritains et des samaritaines qui rendent tous les jours, dans toute la Suisse et en tant de manières, des services signalés aux blessés et aux malades!

Nous sommes persuadé que le malentendu provient de ces «brebis galeuses»; qu'on les sorte donc du bercail, et tout sera dit.

Si l'Alliance suisse des samaritains s'efforce d'épurer son personnel — et elle le fait — si toutes les sections s'efforcent de sélectionner leurs membres et d'évincer les mauvais éléments, tout ira bien...

Les médecins n'écriront plus dans les journaux qu'ils ont à se plaindre des samaritains qui leur font une concurrence dangereuse pour les clients, les médecins ne se désintéresseront pas du travail des samaritains qui doivent leur aider dans leur tâche parfois si difficile. Il n'y aura pas de compétition, mais collaboration, et cette collaboration si utile sera pour le bien de tous ceux qui souffrent dans leur corps et que les bons samaritains amèneront aux médecins, après avoir fait leur devoir, strictement défini: donner les premiers secours, et pas autre chose.

N'y a-t-il pas un proverbe qui dit: «Chacun son métier!» Qu'on s'en souvienne!
D^r M^l.

Une journée de salaire en faveur de la caisse de secours de l'Alliance suisse des gardes-malades

Une infirmière, membre de l'Alliance suisse des gardes-malades, adressait dernièrement au D^r Ischer, président de cette

association, ses remerciements pour le don de fr. 20 000 que la Croix-Rouge suisse a alloué à la caisse de secours de l'Alliance.